

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 13

MONTRÉAL, LE LUNDI 25 JANVIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Très peu, très tard

Les aristos patinent. Si le Comité international olympique a fait quelques gestes qui incitent à penser qu'il est sur la voie d'une réforme authentique et durable (ça, on verra), c'est qu'il n'avait pas le choix. Mais il en fait extraordinairement peu, et il le fait bien tard.

On en roulerait de rire si déjà nous n'étions en train de vomir. Juan Antonio Samaranch, devenu pape du mouvement olympique après des années fastes dans le gouvernement du *caudillo* Franco — qui avait à peu près les mêmes préoccupations démocratiques que le CIO —, se présente au monde entier et affirme qu'il n'a rien à se reprocher, qu'un scandale qui chaque jour peu davantage n'était que l'affaire d'une poignée de têtes folles et surtout, on l'attendait celle-là, que «l'enquête se poursuive» et qu'en fait de ménage, vous n'en aurez jamais vu de pareil.

«Il y avait beaucoup de rumeurs, mais jamais de faits. Dès que nous avons eu des faits, nous avons agi», s'est vanté le monsieur, hier. Pourtant, s'il avait voulu des faits, il n'avait qu'à lire les cinq ou six pavés publiés à ce jour sur la corruption olympique, il n'avait qu'à écouter ses collègues norvégiens qui l'avaient dûment informé des tentatives de corruption dont ils avaient été l'objet, il n'avait même qu'à consulter Richard Pound qui s'était lui-même vu offrir un million de beaux dollars. Mais non, il ne savait pas. Il ne savait rien. Ses amis cooptés qui astiquaient les villes candidates pour avoir des bourses d'études, des automobiles ou des femmes de petite vertu, il n'était pas au courant. Il était bien le seul.



Jean Dion

Au lieu de s'excuser ou d'être «profondément attristé», il devrait prendre sa retraite. À son âge, ce ne serait pas un péché. Mais non, il a des défis du troisième millénaire à relever ou quelque chose du genre.

Cela dit, même si Samaranch avait démissionné, cela n'aurait pas réglé le fond du problème, celui-ci étant l'institution elle-même, son mode de fonctionnement et l'enthousiasme mondial en forme de putasserie qu'il suscite. Et à ça, hormis quelques réformes pour donner le change — formidable, tout de même, que l'incarnation autoproclamée de la pureté et de la droiture se dote d'une «commission d'éthique indépendante» dont les membres seront choisis par qui, vous pensez? —, il ne semble pas question d'apporter des modifications.

A preuve, Salt Lake City et Sydney sont maintenues. Peu chaut au CIO que la première soit à l'origine du plus vaste déversement public d'eaux usées de l'histoire sportive et que la seconde ne doive son statut de ville hôteuse qu'à l'achat de deux comités olympiques africains. Ce qui compte, c'est que «cela ne se reproduise plus», a dit Samaranch.

A preuve aussi, l'affirmation de Richard Pound selon lequel aucun acte illégal n'a été commis. Le pire, c'est qu'à moins qu'il y ait eu fraude fiscale ou autre malversation semblable, c'est vrai: les cadeaux sont autorisés, la vente de votes n'enfreint aucune loi, tout est permis. Samaranch lui-même est le premier à en bénéficier, même s'il dit que dans son cas ce n'est pas la même chose et qu'il ne faut pas offusquer les indigènes en refusant leurs offrandes.

Le CIO est et reste un étrange organe transnational tombé du ciel, soumis à rien d'autre qu'à un devoir moral flou issu de la charte olympique, redevable devant personne d'autre que lui-même, au recrutement arbitraire, manipulant des milliards dont on ne voit jamais la trace, planqué en Suisse. Quand Samaranch martèle qu'il a été élu et réélu par les membres du CIO, qu'il a toute la confiance des membres du CIO — dont 81 %, il l'a rappelé, ont été nommés sous sa direction —, peut-on dire que, comme légimité en béton, il faudra repasser?

Bref, l'écheveau à défaire est considérable, et ce n'est pas la mise à l'écart d'une dizaine d'individus corrompus qui règlera la question. On peut d'ailleurs douter sérieusement que, considérant l'ampleur des révélations qui nous tombent dessus chaque jour en provenance des quatre coins du monde, il n'y ait qu'une quinzaine de personnes impliquées. Comment croire que les villes candidates aient fait autant de salamalecs pour un nombre aussi réduit de votes?

Des solutions? Pas facile d'imaginer que le CIO ne soit plus un repaire de princes, de comtes et de baronnets locaux, fonctionnant en circuit fermé, sans planifier sa dissolution pure et simple, ou du moins la création d'une instance parallèle plus démocratique qui prendrait en charge une réunion sportive mondiale. Comme le suggérerait un ancien ministre des Sports australien, on pourrait songer à la mise sur pied d'un organisme relevant de l'UNESCO, par exemple, dont les membres seraient désignés par les Nations unies et dont les finances seraient publiques.

Mais si on préfère une véritable réforme du CIO, les villes qui se bousculent à la porte du saint des saints gagneraient à faire un petit examen de conscience. D'évidence, il n'y aurait pas de corrompus s'il n'y avait pas de corrupteurs. Et on arriverait à de grandes choses si tout le monde, comme le fera la Grande-Bretagne, décidait de boycotter le mouvement olympique jusqu'à ce qu'il montre vraiment patte blanche.

Les Jeux olympiques sont ternis pour un bon bout de temps. Le CIO doit en payer le prix.

jdion@ledevoir.com

MÉTÉO



Montréal Ensoleillé. Max: -7 Min: -10
Québec Ciel variable. Max: -8 Min: -12

Détails, page B 8

INDEX

Annonces..... B 5 Le monde..... A 5
Avis publics..... B 6 Les sports..... B 5
Culture..... B 8 Mots croisés... B 6
Économie..... B 2 Planète..... B 4
Éditorial..... A 6 Religions..... B 6
Entrevue..... B 1 Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

LES SPORTS

Victoire nord-américaine au match des étoiles, page B 5



L'ENTREVUE

Elisabeth Carrier: l'infirmière sans frontières, page B 1



LE MONDE

Monica Lewinsky n'a rien de neuf à dire, page A 5

Samaranch: «Ce n'est qu'un début»

■ Six membres du CIO sont expulsés

■ Sydney et Salt Lake City conservent les Jeux de 2000 et 2002

JEAN DION
LE DEVOIR

Plongé dans la plus grave crise de son histoire, le Comité international olympique a amorcé hier ce que son président Juan Antonio Samaranch appelle une «réforme» en recommandant l'expulsion de six de ses membres impliqués dans le scandale de corruption entourant l'attribution des Jeux d'hiver de 2002 à la ville de Salt Lake City.

Du même coup, M. Samaranch a fait savoir que l'enquête se poursuivait dans le cas de trois autres membres du Comité, qu'un blâme avait été donné à un dixième, et que la désignation de la ville hôteuse se ferait désormais par une commission restreinte. Il a également annoncé la mise sur pied d'un comité d'éthique indépendant chargé de surveiller la nomination des villes candidates.

Selon M. Samaranch, toutes ces mesures, qui devront être entérinées par l'assemblée plénière spéciale du CIO à la mi-mars (entre-temps, les personnes en cause sont suspendues), «ne sont qu'un début et non un achèvement. Il nous faut remettre de l'ordre dans la maison».

«Cette situation n'aurait pas dû survenir. Nous sommes désolés», a-t-il ajouté, flanqué de ses vice-présidents lors d'une conférence de presse tenue à Lausanne, en Suisse. «J'espère que les actions prises aujourd'hui feront la démonstration que nous voulons que cette situation ne se reproduise jamais» et que «seront extirpées toutes les irrégularités».

La décision de la Commission exécutive du CIO, prise à

VOIR PAGE A 8: CIO

La désolation



WIN MCNAME REUTERS

BILL CLINTON s'est rendu hier à Little Rock, la capitale de l'Arkansas dont il fut le gouverneur avant d'accéder à la présidence américaine, pour constater les dégâts causés par une série de tornades qui ont également fait sept morts jeudi dernier.

Six comédiens en quête d'auteur

Le Quat'Sous lance un ambitieux Cycle Tchekhov du théâtre de l'Opsis

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

À lui seul, le titre vaut le déplacement: Je suis une mouette [non, ce n'est pas ça]. Cette délirante et intrigante appellation contrôlée, millésimée, reprend une réplique du personnage de Nina, dans *La Mouette*, de Tchekhov. «Vous ne comprenez pas ce que c'est que cet état: sentir qu'on joue affreusement mal. Je suis une mouette. Non, ce n'est pas ça.» Le spectacle ainsi baptisé, coproduit par le Théâtre de l'Opsis et le Théâtre de Quat'Sous, débute ce soir, dans la très dynamique petite salle de l'avenue des Pins, à Montréal.

Avec ce travail, Serge Denoncourt, cofondateur de la compagnie de l'Opsis il y a une quinzaine d'années, signe sa cinquantième mise en scène. Il se retirera ensuite pour une année sabbatique, en Europe. Un sortie de scène en grand, puisqu'il a lui-même imaginé et écrit *Je suis une mouette*. «Écrit? Non, ce n'est pas exactement ça. En fait, Denoncourt a réuni six comédiens, les a écoutés discuter sur *La Mouette* et a finalement «mis en forme» le résultat de leurs échanges en les intégrant à des extraits de la pièce. Ce résultat rappelle les poupées russes: une pièce sur la pièce, du théâtre dans le théâtre, autour d'une œuvre ou cette mise en abyme est d'ailleurs déjà présente, avec tous ces personnages-comédiens et cette saynète de Treplev



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Une cinquantième mise en scène pour Serge Denoncourt

VOIR PAGE A 8: THÉÂTRE

Les jeunes montent au front contre l'exclusion

■ À lire, page 3



Réforme scolaire

Grogne chez les parents de l'Ouest de l'île

Après un été sans histoire, les secousses de la restructuration scolaire se font amèrement sentir, notamment dans l'Ouest de l'île, où les déplacements d'enfants sont majeurs. L'aspect logique de l'opération échappe à plusieurs: les distances à parcourir ne sont pas toujours moins grandes. Et les projets éducatifs des uns et des autres prennent le bord.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La gigantesque réorganisation scolaire qu'envisage la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans l'Ouest de l'île provoque une vive opposition parmi les parents. Au lendemain de la restructuration, la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a hérité de 15 écoles primaires auparavant rattachées au secteur français d'une commission scolaire protestante. Ce secteur attirait, on le sait, la majorité des enfants parlant l'anglais ou une autre langue à la maison et devant fréquenter l'école française. Si le plan de la commission scolaire se concrétise, un grand nombre de ces enfants devront aller dans une école où la majorité des enfants ont le français comme langue maternelle, par exemple à l'école Marguerite-Bourgeoys.

Cela ne fait l'affaire d'à peu près personne. À l'école Marguerite-Bourgeoys, où la moitié des en-

VOIR PAGE A 8: PARENTS

Stade olympique

Douze déneigeurs reprennent le travail

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Environ douze déneigeurs ont repris le travail, hier matin, sur le toit du Stade olympique après que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) eut donné le feu vert.

Les employés de la société Montracrier, le sous-traitant choisi par Birdair pour le déneigement, ont repris leur tâche à 7 heures 15, accompagnés de leurs représentants syndicaux. Ils étaient toutefois 36 travailleurs sur le toit quand ils l'ont déserté jeudi matin, un geste qui a reçu l'appui de la CSST par la suite.

Hier, le porte-parole de la CSST, Gilles Daigle, a indiqué que la Commission avait autorisé la reprise des travaux de déneigement sur le toit du stade après avoir reçu une attestation de l'ingénieur Raymond Garneau de la firme québécoise de génie-conseil RSW. Cet ingénieur, mandaté par Birdair, assure que la structure du toit est sécuritaire et que le déneigement peut se poursuivre, a déclaré M. Daigle.

La CSST a également approuvé des procédures d'enlèvement de la neige visant à accroître la sécurité des employés. En outre, la Commission a approuvé la procédure

VOIR PAGE A 8: STADE

La France «épingle» les Canadair

■ À lire, page A 2

• LES ACTUALITÉS •

Les Canadair en France sont épinglés

La Cour des comptes souligne les performances techniques «mitigées» des CL 415 et leurs coûts exorbitants

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Le contrat des 12 avions citernes Canadair vendus par Bombardier à la France en 1991 a été épinglé cette semaine par la Cour des comptes, le Vérificateur général français. La Cour souligne non seulement les performances techniques «mitigées» des appareils, mais surtout les nombreux retards de livraison et les coûts exorbitants liés à la négociation de contrats jugés «inappropriés et coûteux». Les CL 415 ont été vendus à la France par le fabricant québécois en remplacement des anciens CL 215 pour la somme de 1460 milliards de francs (plus de 300 millions de dollars).

Selon la haute autorité française, les négociations auraient été menées à toute vitesse (en 14 jours) sans que la délégation française n'utilise les services d'un spécialiste du droit des contrats internationaux. Bombardier aurait ainsi conditionné le respect des dates de livraison de pre-

miers appareils à une conclusion rapide. Or, ces dates de livraison n'ont jamais été tenues. Façon polie de dire que les Français se sont fait «rouler» et ont fait les frais de la mise au point de l'appareil qui est une version améliorée du CL 215.

La France a été le premier pays à acquérir ce nouveau modèle de bombardier d'eau. Or, le contrat aurait été rédigé comme s'il s'agissait d'un avion de série ayant fait ses preuves. Celui-ci prévoyait le versement de 90 % du prix de chaque appareil avant la date de livraison et des deux tiers du montant du marché avant la livraison du premier avion. A cause des délais de mise au point, la plupart ont été livrés avec un retard de deux à 38 mois. Lorsque la sécurité civile décida finalement de suspendre les paiements, 80 % du montant total avait déjà été payé. Au 31 décembre 1997, tous les appareils étaient payés alors qu'il en manquait toujours un.

La Cour des comptes s'en prend aussi à Bombardier en ce qui concerne les anciens CL 215 que le constructeur

s'était engagé à racheter. Les avions pourrissent toujours sur la base de Marignane, dans le sud de la France. Bombardier soutient que les appareils doivent lui être remis en état de vol alors qu'un accord intervenu en juin 1996 prévoyait qu'ils seraient repris tels quels compte tenu des délais écoulés depuis leur retrait du service. Selon la Cour, la remise en état «représenterait des coûts disproportionnés».

C'est sans compter les déformations de la carlingue qui affectent les CL 415 lorsqu'ils écopent en rasant la surface de l'eau et pour lesquels il a fallu renforcer la totalité de la flotte. Selon la Cour des comptes ces déformations de la coque seraient dues à «un phénomène vibratoire semblant provenir des hélices». Un appareil s'est de plus cassé en deux le 17 novembre 1997 en amerrissant avec les trappes d'eau ouvertes. Une enquête est en cours.

Le contrat des Canadair était le premier négocié directement par la Sécurité civile française. Il fut aussi le dernier. La France confie dorénavant la négociation de ce type de contrats au ministère de la Défense.

EN BREF

LA FECQ rencontre Legault

(PC) — La Fédération étudiante collégiale du Québec qui rencontre aujourd'hui le ministre de l'Éducation François Legault entend obtenir un engagement de sa part en faveur d'un gel des droits de scolarité. La FECQ souhaite également que le Québec n'adhère jamais au programme fédéral des bourses du Millénaire et que le ministre Legault rejette le projet de décentralisation du réseau collégial. Le président de la FECQ, Philippe Leclerc, a rappelé hier que son organisation menace toujours de recourir aux moyens de pression dans les prochaines semaines si le ministère ne répond pas favorablement à ses demandes. À l'issue du Sommet étudiant de décembre dernier, les membres de la FECQ ont convenu de tenir des manifestations et même de bloquer des routes afin d'obtenir gain de cause.

Neige fatale en Autriche

Graz, Autriche (AP) — Dix-huit personnes ont été tuées et 32 blessées hier, dont 17 gravement, dans un accident de car rempli d'étudiants hongrois de retour d'une sortie de ski, dans le sud-ouest de l'Autriche, a annoncé la Croix-Rouge autrichienne. Le car a versé en fin d'après-midi dans le bas-côté de la route menant de Trauettten à Deutschlandsberg, dans la région montagneuse proche de la frontière slovène. Selon l'agence autrichienne de presse, la plupart des passagers étaient des adolescents d'un lycée agricole de Koszeg, en Hongrie. Ils étaient accompagnés d'une quinzaine d'adultes. Les adolescents venaient juste d'arriver en Autriche où ils devaient passer une semaine de vacances de sports d'hiver. Au moment de l'accident, ils revenaient des pistes pour se rendre à leur lieu de résidence, à Limberg. La cause de l'accident n'a pas été déterminée, a précisé la police.

Il ne faut pas oublier Auschwitz, dit Chrétien

Auschwitz, Pologne, (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a fait un plaidoyer en faveur de la tolérance linguistique, religieuse et raciale hier, à l'occasion de son passage en un lieu devenu l'un des pires exemples d'intolérance de l'histoire du monde.

M. Chrétien visitait Auschwitz et Birkenau, en Pologne, les plus tristement célèbres des camps construits par les nazis, où ont péri six millions de Juifs.

«J'ai consacré ma vie à cela, a dit M. Chrétien: construire des ponts. Assurer que nous nous comprenions. Que nous pouvons différer de langue, de religion, de couleur, et en même temps, vivre et prospérer ensemble.»

«Ces choses, a-t-il déclaré, faisant allusion aux atrocités perpétrées à Auschwitz, ont commencé quelque part. Ce sont des préjugés. C'est cette idée d'exclusion qui émerge souvent des débats politiques.»

«Nos différences, quelles qu'elles soient, ne sont pas importantes. Nous sommes tous des êtres humains et si nous nous laissons diviser par les préjugés et la haine, nous nous retrouvons

dans cette situation, qui s'est produite une fois, et qui n'aurait jamais dû se produire.»

M. Chrétien en était à la première journée de son voyage en Europe, qui le conduira de la Pologne à l'Allemagne, l'Ukraine et la Suisse. Sa visite officielle en terre polonaise, la première d'un chef de gouvernement canadien, débute aujourd'hui.

M. Chrétien a déposé une gerbe de fleurs devant un monument à la mémoire des quelque 1,5 million de personnes qui ont été gazées et incinérées à Auschwitz. Les victimes étaient principalement juives, mais des Polonais, des gitans et d'autres y ont également trouvé la mort.

M. Chrétien et son épouse, Aline, ont ensuite écouté Mordechai Ronen, un homme d'affaires torontois à la retraite, survivant d'Auschwitz, réciter avec beaucoup d'émotion la prière juive pour les morts dans les ruines du camp. Plusieurs membres de la délégation canadienne ont pleuré en l'entendant. «Vous savez, on ne sait pas quoi dire, il n'y a rien qu'on puisse dire», a confié M. Chrétien.

La taille du surplus fédéral demeure un mystère

Les analystes prévoient quand même des dépenses

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — À l'approche du budget fédéral, qui devrait encore cette année dégager un sur-

plus budgétaire, les analystes s'entendent sur deux choses: le ministre des Finances, Paul Martin, devrait dépenser un certain montant en plus de réduire les impôts des contribuables à faibles et moyen revenu. Mais un mystère plane toujours: la taille réelle du surplus budgétaire.

Des responsables au ministère des Finances ne cessent de banaliser l'importance du surplus, que plusieurs souhaitent voir grimper à 10 milliards à la lecture du budget, en février prochain. Les derniers chiffres officiels indiquent plutôt un surplus d'environ sept ou huit milliards.

Certains analystes remettent en question la crédibilité des prévisions du ministère, surtout en regard des résultats de l'année dernière: alors que les économistes estimaient le surplus à neuf milliards, Ottawa l'avait arrêté à 3,5 milliards.

«Quand [Paul Martin] dit qu'il n'y a pas d'argent, cela reflète le fait qu'il a toujours sous-estimé la santé des finances du gouvernement», croit M. Jim

Stanford, économiste pour les Travailleurs canadiens de l'automobile, à Halifax. Depuis cinq ans, pense-t-il, M. Martin a sans cesse tenté de minimiser l'élan des finances publiques pour modérer les attentes de ceux qui souhaitent des réductions d'impôts et des nouvelles dépenses dans les programmes sociaux.

Des fonctionnaires ont par ailleurs vaguement laissé entendre que le ministre des Finances avait l'intention de se servir d'une partie du surplus pour investir dans la santé et réduire les impôts des personnes à faible et moyen revenu. «Le fardeau de l'impôt est un point très important», affirme M. Garth

Whyte, vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. «M. Martin doit poursuivre son travail sur le déficit et réduire la dette» avant de dépenser quoi que ce soit à l'extérieur de la santé, ajoute-t-il. Mais le ministre des Finances jouit d'une marge de manœuvre lui permettant d'investir massivement dans les programmes sociaux, rétorque M. Stanford, qui fait partie d'une coalition de groupes sociaux et syndicaux devant déposer un budget de rechange, mercredi prochain.



Paul Martin

« VOITURE DE L'ANNÉE »

Marc Lachapelle/Affaires Plus

« VOITURE IMPORTÉE DE L'ANNÉE 1999 »

Motor Trend

« MEILLEURE DE SA CATÉGORIE »
NOUVEAU COUPÉ SPORT - DÉCAPOTABLE 1999

AJAC



« VOITURE DE L'ANNÉE, »
SINON DE LA DÉCENNIE »

Jacques Duval/Guide de l'auto



LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

Jamais une voiture n'a été autant acclamée par la critique et par le public. Venez vite faire l'essai de la New Beetle chez votre concessionnaire. Les modèles 99 sont arrivés.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



1 888 ROULE VW
www.vw.com

« MEILLEURES NOTES POUR LA SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL »
selon le « Insurance Institute for Highway Safety »

« VOITURE NORD-AMÉRICAINE DE L'ANNÉE 1999 »
Jury indépendant de 48 journalistes nord-américains spécialisés

• LES ACTUALITÉS •

Un professeur de l'UQAM boycotte la Commission d'accès à l'information

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Un professeur de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, Daniel Clapin-Pépin, s'est récemment désisté d'une demande de révision d'une décision du ministère de l'Environnement parce que la commissaire de la Commission d'accès à l'information, qui devait entendre sa cause le 1^{er} février, lui a fait perdre «tout espoir» d'obtenir une décision favorable.

La commissaire ainsi boycottée par le requérant est M^{me} Hélène Grenier, laquelle a récemment statué que les notes de frais des élus municipaux n'étaient pas publics, contrairement à plusieurs décisions anté-

rieures qui allaient dans le sens contraire.

Citant des articles de journaux sur ce jugement controversé, le professeur Clapin-Pépin a écrit à la commissaire Grenier le 6 janvier pour lui expliquer l'effet qu'avait produit sur lui sa décision dans l'affaire des notes de frais: «J'aurai perdu tout espoir d'obtenir justice en ma qualité de citoyen canadien ayant droit à un environnement sain ainsi qu'à la nécessaire transparence démocratique des décisions gouvernementales en cette matière d'intérêt public.»

Le professeur des sciences de la gestion avait demandé au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) les raisons qui avaient motivé le cabinet provincial à autoriser

par décret le projet Magnola malgré les risques inhérents au processus de production proposé, qui émettra d'importantes concentrations d'organochlorés.

D'après les réponses fournies à M. Clapin-Pépin, le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, a écrit au cabinet une «note explicative» à propos de son projet de décret, lequel fut finalement autorisé.

Devant le refus du ministère, qui a classé le document confidentiel pour 25 ans à titre de communication privilégiée entre membres de l'exécutif de la province, le professeur Clapin-Pépin voulait notamment faire valoir que la décision de soustraire ce qu'il qualifie de «justification» du projet Magnola est d'au-

tant plus contraire aux règles de la transparence qu'elle aurait été prise après qu'il eut réclamé le document en question.

De son côté, le secrétaire du ministère de l'Environnement, Hervé Bolduc, a précisé hier que le ministre de l'Environnement n'avait transmis au cabinet que cette seule «note explicative», les mémoires, confidentiels ou publics, étant réservés plutôt aux projets de loi ou aux projets de règlement, a-t-il dit.

Pour M. Bolduc, c'est la «nature» même du document, en l'occurrence une communication entre ministres, qui constitue la justification de son classement confidentiel et non pas le fait qu'on l'ait classé comme tel avant ou après la demande du requérant.

COLLOQUES & CONFÉRENCES

PENSER L'UNION SOCIALE
Université McGill
Le 26 janvier
Stéphan Gervais : (514) 398-3960

Organisé par le Programme d'études sur le Québec, un débat en français aura lieu à partir des thèmes suivants: dynamique centralisation-décentralisation de l'Etat; rôle et «imputabilité» de chacun des paliers de gouvernement; convergences et divergences caractérisant l'ensemble des partenaires canadiens. Pour cerner la question: Alain Noël, Tim Thomas et François Vaillancourt.

HAINÉ, GÉNOCIDE ET DROITS DE LA PERSONNE, CINQUANTE ANS APRÈS. QU'AVONS-NOUS APPRIS? QUE DEVONS-NOUS FAIRE?

Université McGill
Les 27 et 28 janvier
Information: (514) 398-5372

Ce colloque célèbre le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de la personne et de la Convention pour la prévention du crime de génocide. Entre autres conférenciers, on comptera Louise Arbour, Rosalie Abella et Richard Goldstone, les professeurs Kathleen Mahoney, William Schabas, Irwin Cotler, Stephen Toope et Ruth Wedgwood, ainsi que MM. Philippe Kirsch et David Scheffer.

L'ÉVOLUTION DE LA DIDACTIQUE DES SCIENCES HUMAINES

UQAM
Le 29 janvier
CIRADE : (514) 987-6186

François Audigier nous propose un retour sur les trente dernières années de recherche sur l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique. Il décrit et interprète, dans un monde scientifique et social, le passage de recherches dites pédagogiques à des recherches qualifiées de didactiques. Ce changement marque l'introduction d'outils et de questions venus d'autres horizons disciplinaires.

L'HOMME ET LE CITOYEN
UQAM
Les 29 et 30 janvier

Séminaire d'ouverture de la nouvelle

chaire d'Études des Fondements Philosophiques, dont la titulaire est Mme Josiane Boulad-Ayoub où l'allocution inaugurale sera donnée par l'éminent Raymond Klibansky sous le titre «Les nouveaux défis de la philosophie politique».

L'AVENIR DE NOTRE PASSÉ
Mc Gill
Du 29 au 31 janvier
Lynne Darroch : (514) 398-2658

«L'histoire est comme la vie, une affaire complexe, ce qui explique qu'il n'en existe pas une seule version. Qui décide de quelle histoire enseigner, et comment?» s'interrogent Yvan Lamonde et Desmond Morton, directeurs de l'événement. Cette conférence, la plus grande sur l'enseignement de l'histoire du Canada, cherchera à élever le niveau de ce débat.

MONET À GIVERNY

Auditorium Saint-Albert-le-Grand
Le 3 février
ACTXR : (514) 332-4126

De janvier à mai le Musée des beaux-arts présente une exposition remarquable, *Monet à Giverny: chefs-d'œuvre du musée Marmottan*. A compter de 1883, Monet s'installe en Normandie, à Giverny. Il fit aménager autour de sa magnifique demeure de splendides jardins et y fit creuser le fameux étang des nymphéas. L'époque de Giverny, c'est ni plus ni moins que les deux tiers de la production du peintre. Michel Brunette nous prépare à mieux apprécier la visite.

BERLIN: PLANIFICATION CAPITALE

Goethe-Institut
Le 3 février
David Ouellette : (514) 343-6763
ou <http://www.cceae.umontreal.ca>

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes reçoit l'auteur Michael Z. Wise qui présentera sa recherche sur les implications politiques, esthétiques et historiques du transfert du gouvernement allemand de la ville provinciale de Bonn à la métropole et-ancienne capitale du Reich, Berlin.

Isabelle Quentin
iquentin@sim.qc.ca

Aéronautique

Accord entre le Canada et l'Allemagne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Des représentants du gouvernement canadien, dont le premier ministre Jean Chrétien, devraient signer demain un accord avec l'Allemagne destiné à encourager les échanges commerciaux dans le domaine aéronautique entre les deux pays, selon des sources aéronautiques. Cet accord, dont déjà deux du même genre ont été conclus avec la Grande-Bretagne l'an dernier, permettra d'aider le secteur aéronautique canadien à pénétrer le marché européen et à être moins dépendant des États-Unis, son principal débouché avec 60 % des exportations.

Nouveau

**Épargne à terme
Gestion active
Desjardins**

Pour diversifier votre portefeuille, Desjardins innove avec l'Épargne à terme Gestion active Desjardins, qui offre:

La sécurité

Votre capital est garanti à 100% par la caisse.

La diversification maximale

Une combinaison de 27 titres répartis dans 12 pays. De plus, le placement n'est pas soumis à la limite de 20% de détention de contenu étranger dans le REER.

Un potentiel de rendement supérieur

La répartition des actifs est réévaluée chaque mois pour mieux en contrôler le risque et profiter des occasions offertes par les marchés financiers.

Montant minimum requis: 500 \$.
Terme: 5 ans.
Aucuns frais d'administration.

Exemple du rendement annuel composé moyen* observé sur 58 périodes pour des termes de 5 ans.	14,16%
--	---------------

*Calculé à partir de données mensuelles, observées entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} octobre 1998, pour un investissement d'une durée de 5 ans. Les rendements observés sont présentés à titre indicatif seulement. Ils ne sont pas garantis des rendements futurs. Le rendement de l'Épargne à terme Gestion active Desjardins pourrait être nul.

**Tout ce que je risque,
c'est de faire de l'argent.**

Composez-vous un
REER
1 800 CAISSES
Desjardins

Desjardins va de l'avant
pour 5 millions de membres en mouvement.

Desjardins

Émission en vigueur
jusqu'au 3 avril 1999



Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

**Bijouterie
Gambard**
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

LE DEVOIR

LE MONDE

FRANCE

Le FN nouveau est arrivé

RENAUD DELY
LIBÉRATION

Marignane — Bruno Mégret, le chef du «nouveau» Front National français, lui-même l'a revendiqué hier: «Ceux qui espéraient qu'à Marignane le Front mettrait de l'eau dans son vin se sont trompés. Ce qui va changer, ce n'est ni le programme, ni les valeurs, ce qui va disparaître, ce sont les outrances, les dérapages, les provocations, les mauvais jeux de mots». Bref, la scission entérinée par la grande-messe de ce week-end n'a servi qu'à repindre la façade frontiste, un simple changement de style qui a accouché d'un FN «bis» qui n'est en aucun cas un FN «light». Loin d'un affadissement, c'est au contraire à un retour aux sources idéologiques qu'ont procédé les mégretistes.

C'est d'abord autour du rejet de tout métissage des peuples, facteur de pollution de la pureté de la race, que Maigret et ses alliés ont refondé le logiciel intellectuel de l'extrême droite au fil des années 70. Fondée sur l'«enracinement», cette mutation a transformé le racisme biologique et inégalitaire — ce racisme colonial et impulsif cher à Jean-Marie Le Pen, leur ancien chef aujourd'hui rejeté — en un racisme repensé, fortement théorisé, différentieliste et culturel. C'est la conception qu'expose la «charte des valeurs» que Mégret a cru bon faire adopter hier par acclamations à ses troupes: «L'homme ne s'épanouit qu'enraciné dans des communautés naturelles et organiques [...] installées sur la terre de ses ancêtres et unies par une langue, une histoire et une culture qui font d'elle une communauté de destin. [...] Face aux idéologies mondialiste, cosmopolite et égalisatrice, face aux entreprises de dilution culturelle, de mélange migratoire et de démantèlement des nations, nous voulons défendre notre identité».

Dans le droit fil de cette logorrhée, Jean-Yves Le Gallou s'est fait, longuement, l'exégète des penseurs de la Nouvelle droite, et d'abord du fondateur de la Grèce, Alain de Benoist, pour dissenter sur le triple «enracinement» de l'homme, dans les régions, dans la nation et dans la civilisation européenne. Très applaudi, le député européen a retrouvé les accents de l'ouvrage, *La préférence nationale: réponse à l'immigration*, qu'il avait apporté en dot lors de son entrée au FN en 1985 pour «mettre la question identitaire au cœur de la campagne européenne» et fustiger l'«immigration-invasion», «principale menace sur l'identité et sur la substance même de la France et de l'Europe». Défenseur du «droit des Français et des autres peuples européens à rester eux-mêmes sans être envahis, colonisés par une immigration incessante qui change la substance du peuple», Le Gallou a prôné la «préférence nationale», un concept discriminatoire dont il est l'inventeur qui consiste à réserver emplois, logements et prestations sociales aux seuls Français et se retrouve érigé en «exigence morale» dans la charte du parti mégretiste. L'anti-égalitarisme hérité de la Nouvelle droite s'y exprime lui aussi à travers un éloge de «l'esprit de compétition et d'émulation» destiné à «former de véritables élites».

Le texte prend cependant soin de ménager toutes les chapelles de l'extrême droite pour mieux poser Mégret en rassembleur et en héritier du lepénisme. Ainsi récuse-t-il le «totalitarisme du politiquement correct qui entrave la recherche de la vérité», c'est-à-dire à la loi Gayssot qui réprime le négationnisme et la contestation des crimes contre l'humanité. Pour satisfaire la croisade des catholiques traditionalistes, sensibilité dont chaque orateur était soigneusement mis en avant, la «charte» entend également «sauver l'âme de la France», plaide pour «la renaissance des vertus qui fondent notre civilisation européenne et chrétienne», et s'en prend à l'avortement pour protéger «la vie et la dignité de chaque homme de la conception à la mort naturelle».

En clair, rien de neuf à l'extrême droite: l'étiquette change mais le produit ne varie pas. Et en se retrouvant en première ligne, le nouveau patron, loin des oeilades qu'il lançait il y a peu à la droite classique, va désormais devoir assumer sa véritable identité.

Freetown sombre dans l'insécurité

AGENCE FRANCE-PRESSE

Freetown — Le climat d'insécurité s'est aggravé hier après-midi à Freetown où d'innombrables barrages, tenus par des civils dont on ne sait dans quel camp ils se situent, multiplient fouilles et contrôles.

Certains de ces civils pourraient appartenir à des comités de vigilance, organisés dans les quartiers pour la sécurité des résidents, mais quelques observateurs n'excluent pas que des rebelles infiltrés soient également impliqués dans ces «check-points» distants d'à peine quelques centaines de mètres les uns des autres.

Selon des sources militaires proches de l'ECOMOG, des mouvements rebelles ont été constatés hier matin le long de la côte nord-est de la péninsule de Freetown, ainsi que plus près de la ville, sur la ligne de crête entre Hastings et Freetown, au sud-est de la capitale.

Plusieurs personnes ont été tuées tout près de l'hôtel Cap Sierra, à l'extrême-ouest de la ville, a appris hier après-midi l'envoyée spéciale de l'AFP, sans que l'on sache s'il s'agit de victimes de la rébellion ou des forces loyalistes emmenées par l'ECOMOG. L'AFP a également constaté l'extrême nervosité des militaires nigériens interlocuteurs habituels de la presse.

L'ECOMOG avait annoncé avoir entièrement «libéré» Freetown de toute présence rebelle après avoir pris le quartier oriental de Kissy mardi.

Les rebelles avaient fait leur entrée le 6 janvier dans Freetown, infligeant un sérieux camouflet à la force ouest-africaine qui avait clamé à de nombreuses reprises et depuis plusieurs mois, «contrôler 90 % du territoire de la Sierra Leone».

Hier matin, un avion-cargo Iliouchine 76 affrété par les Britanniques s'est posé à l'aéroport de Lungi avec des médicaments d'urgence, du matériel chirurgical, deux ambulances ainsi que du matériel de communication pour le gouvernement sierra-léonais.

L'envoyée spéciale de l'AFP a appris par le commandant du navire britannique HMS Norfolk, le commodore B.N.B. Williams, qu'un bateau tanker était attendu prochainement à Freetown, transportant de la nourriture et une nouvelle cargaison de médicaments pour répondre aux évaluations faites en début de semaine dans la capitale.

Deux logisticiens britanniques se trouvaient à bord de l'Iliouchine et devraient rester un jour ou deux pour veiller au bon acheminement du matériel. Hier, lors de l'arrivée de cet appareil, un sous-officier nigérien de l'ECOMOG s'en est violemment pris à une équipe de télévision, lui interdisant de filmer car «l'aéroport est une zone militaire et nous sommes en guerre».

Mlle Lewinsky n'a rien à dire de neuf
Son avocat affirme qu'elle n'a pas à comparaître devant le Sénat

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Monica Lewinsky n'a rien apporté de nouveau lors de sa rencontre hier avec trois procureurs et son témoignage n'est pas nécessaire au procès du président Bill Clinton au Sénat, a affirmé son avocat Plato Cacheris.

«Il n'est pas nécessaire de la convoquer comme témoin car tout son témoignage est déjà connu», a affirmé son avocat à l'issue de la réunion informelle d'environ deux heures dans un hôtel de Washington.

Les procureurs, qui s'exprimaient quelques minutes plus tôt devant les micros de la presse, avaient estimé au contraire que son témoignage serait «très utile».

Par ailleurs, le président Bill Clinton s'est refusé, hier, à prédire si le Sénat voterait cette semaine en faveur d'un non-lieu dans son procès de destitution dans l'affaire Lewinsky.

«Je ne suis pas sûr de ce qu'ils feront» a-t-il dit en réponse à une question d'un journaliste, avant d'ajouter «je ne vais pas discuter de cela».

M. Clinton s'exprimait depuis Little Rock, la capitale de son État natal, l'Arkansas, frappée comme plusieurs autres localités de la région par de violentes tornades jeudi et

vendredi, faisant sept morts, des dizaines de blessés et d'importants dégâts.

Les prochains jours devraient être cruciaux pour l'issue de son procès, après les plaidoiries et les débats des derniers jours qui ont semblé tourner à l'avantage de la défense.

L'influent sénateur démocrate Robert Byrd a annoncé qu'il introduira aujourd'hui une requête de non-lieu, assortie éventuellement d'une motion de réprimande à l'encontre du président pour ses agissements.

Mais l'accusation, qui espère relancer le procès en obtenant la convocation des principaux témoins de l'affaire, a provoqué samedi un coup de théâtre en exigeant et en obtenant d'entendre, avant son éventuel témoignage, Monica Lewinsky, l'ex-jeune stagiaire de la Maison-Blanche avec laquelle Bill Clinton avait eu une liaison extra-conjugale.

La rencontre entre Monica Lewinsky et trois procureurs de la Chambre des représentants a eu lieu hier à l'hôtel où elle était descendue la veille. Ces trois représentants responsables de la conduite du procès du président Bill Clinton étaient accompagnés par l'avocat de la commission judiciaire responsable pour l'enquête.

A mille kilomètres de là, le président Clinton a passé la journée à inspecter les ravages causés par les tornades dans la région de Little Rock où 1500 maisons et com-

merces ont été détruits ou gravement endommagés.

M. Clinton, qui a été gouverneur de l'Arkansas pendant 12 ans, s'est attardé dans les quartiers les plus touchés de la ville, non loin de la résidence du gouverneur, où les services d'urgence réparaient encore dimanche poteaux électriques, déblayaient des rues dévastées, coupant à la tronçonneuse des arbres arrachés.

«C'est dur à voir et c'est très triste», a lancé M. Clinton, en s'arrêtant fréquemment pour converser avec les habitants, reconnaissant certains anciens voisins, comme Susie May.

Après sa conversation avec le président, celle-ci a expliqué à la presse qu'elle appartenait autrefois au même club de baby-sitting qu'Hillary et Chelsea Clinton. «Elles venaient parfois chez moi», a-t-elle dit. «Nous avons parlé de ses récentes difficultés politiques. Mais nous sommes optimistes: la vérité prévaut. Ses avocats ont fait un travail incroyable», a-t-elle dit.

Un peu plus tard, M. Clinton s'est adressé à une foule de quelque trois cents personnes en leur promettant l'aide de Washington, devant les ruines d'un centre commercial complètement aplati par une tornade. «Je suis heureux car il sera reconstruit par ses propriétaires, car c'est ici que nous venons faire nos courses lorsqu'Hillary, Chelsea et moi vivions ici», a-t-il dit.

Les Arabes appellent l'Irak à la modération

HASSAN MEKKI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Caire — Les ministres arabes des Affaires étrangères ont adopté, en l'absence de l'Irak, un communiqué demandant à Bagdad de «cesser toute politique visant à provoquer ses voisins», à l'issue d'une réunion hier au Caire.

Le chef de la diplomatie irakienne Mohamed Saïd al-Sahhaf avait fait un esclandre lors de cette réunion, accusant ses homologues d'avoir perpétré un «complot pour couvrir une nouvelle frappe militaire» contre son pays. Le ministre irakien avait quitté la réunion et n'est plus réapparu. «Cette réunion est décevante et constitue un échec», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse en expliquant qu'il s'était retiré pour ne pas être mêlé «à cette boue».

Le secrétaire général de la Ligue arabe Esmat Abdel Méguïd a en revanche estimé que cette réunion constituait «une réussite, car le communiqué a été approuvé par tous les participants présents», sauf l'Irak.

«Nous déplorons le retrait du ministre irakien mais Bagdad va constater que nous oeuvrons dans son intérêt», a déclaré M. Abdel Méguïd à la presse.

Après cet esclandre, les ministres avaient continué à siéger et ont atténué les critiques à l'égard de Bagdad, contenues dans une première version de leur communiqué final, sans toutefois réussir à faire revenir à la table de réunion M. Sahhaf.

Ils ont notamment supprimé un paragraphe qui avait fait bondir les Irakiens. Le texte final ne demande plus à l'Irak «de reconnaître que son occupation de Koweït [en 1990] était une erreur qui contredit la Charte de la Ligue arabe et le Pacte de défense commun arabe».

Les ministres ont également supprimé du communiqué un passage disant que «la reconnaissance par l'Irak de cette erreur» était «une condition sine qua non pour aboutir à une vraie solidarité arabe qui protégera les intérêts de la nation arabe».

Le communiqué final affirme que «les ministres rejettent les positions prises récemment par certains responsables irakiens, qui sont en contradiction avec les principes de bon voisinage et la résolution du sommet arabe de 1996 demandant au gouvernement irakien de s'engager à ne pas mener une politique provoquant ses voisins».

Les participants «demandent au gouvernement irakien d'entreprendre des démarches concrètes pour prouver ses bonnes intentions vis-à-vis du Koweït et des pays voisins».

M. Sahhaf avait proposé sans succès à ses homologues un projet de déclaration appelant les pays arabes «à lever immédiatement et unilatéralement les sanctions frappant l'Irak».



Un policier tire des gaz lacrymogènes pendant une manifestation hier à Mogada. Plusieurs personnes ont été tuées samedi dans cette région d'Afrique du Sud.

Massacre dans une cité noire

Richmond — Onze personnes ont été massacrées samedi soir dans la cité noire de Ndalen, au centre du KwaZulu-Natal, accroissant les craintes de violences au cours des élections générales cette année en Afrique du sud, en particulier dans cette province du sud-est.

Des hommes armés ont ouvert le feu, samedi, sur une maison où s'étaient réunis après des funérailles les membres d'une même famille, les Ndabazitha, a indiqué le Congrès national africain (ANC au pouvoir), faisant onze morts et sept blessés.

Cette attaque s'est vraisemblablement produite en représailles à l'assassinat, le matin même à Richmond,

du dirigeant local controversé du Mouvement démocratique uni (UDM), Sifiso Nkabinde, également secrétaire général du mouvement.

Selon la radio-sud africaine, la maison dans laquelle s'est déroulée le massacre de samedi soir appartenait à un responsable local de l'ANC. Le dirigeant provincial de l'ANC, Bheki Cele, a déclaré que les attaquants avaient hurlé: «Vous avez tué notre chef et notre frère», avant d'ouvrir le feu.

L'un des attaquants a été tué par des résidents de Ndalen peu après le massacre, a ajouté Bheki Cele à l'agence d'informations sud-africaine SAPA, mais aucune confirmation n'a pu être obtenue de source indépendante.

M. Cele a souligné la colère des militants de l'ANC en raison du délai de deux heures mis par la police pour arriver sur les lieux. «Cela ne sert à rien de dire aux gens de rester calmes quand ils savent que la police ne fera rien pour les protéger d'une autre attaque», a-t-il déclaré.

Trois suspects arrêtés après le massacre ont été relâchés après avoir été interrogés, a indiqué le directeur de la police du KwaZulu-Natal, Bala Naidoo.

Le président Nelson Mandela a indiqué hier qu'il ne croyait pas à une implication directe des partis politiques dans les violences du KwaZulu-Natal. Agence France-Presse

KOSOVO

Profondes divergences entre Américains et Européens

PHILIPPE RATER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruelles — La gestion de la crise au Kosovo a provoqué de profondes divergences au sein de l'OTAN entre les Américains qui veulent imposer à Belgrade un ultimatum et les Européens qui jugent cette idée prématurée et privilégient une solution via le Groupe de contact.

Ces divisions ont marqué vendredi une réunion de plus de quatre heures, souvent tendue, du Conseil permanent de l'Alliance atlantique (ambassadeurs), selon des sources concordantes.

Les membres de l'OTAN se sont séparés sans prendre de décisions mais Washington devrait revenir à la charge dans les jours prochains. Le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright est attendu en fin de semaine en Europe.

Les Etats-Unis, qui «veulent que les choses bougent», ont proposé à leurs alliés européens de commencer par chercher un accord auprès des Albanais du Kosovo avant d'obtenir, sous la contrainte d'un ultimatum de quatre jours, celui des Serbes pour un règlement négocié de la crise.

Plusieurs Etats européens ont cependant jugé qu'il était encore trop tôt pour engager un travail au sein de l'OTAN sur cette proposition. Les petits pays ont reconnu qu'elle pouvait être un bon projet, mais plusieurs grands Etats européens ont souligné la nécessité pour le moment d'attendre les résultats des efforts du Groupe de contact pour une solution négociée.

Vendredi, ce Groupe (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie), dont une réunion ministérielle pourrait se tenir

en fin de semaine, a appelé Belgrade et les Albanais à discuter «au plus vite» d'un plan de règlement politique, redonnant au Kosovo son autonomie.

Dans ce cadre, la province serbe serait dotée d'un gouvernement et d'une police propres en attendant un reexamen dans trois ans de son statut. En 1998, Serbes et Albanais avaient rejeté ces idées d'inspiration américaine, les premiers estimant qu'elles allaient trop loin, tandis que les seconds, qui exigent l'indépendance, les avaient jugées insuffisantes.

Pour les Etats-Unis, seule la menace de frappes aériennes de l'OTAN, assortie d'un ultimatum, peut désormais débloquent la situation qui s'est dégradée sur le terrain. Slobodan Milosevic viole ouvertement son engagement d'octobre de maintien de ses troupes dans leurs casernes tandis que les indépendantistes multiplient les provocations.

Washington, membre dominant de l'Alliance, ne semble pas croire que le Groupe de contact puisse obtenir des résultats et craint que l'OTAN ne perde sa crédibilité à agir sans fin la menace d'une intervention non suivie d'effet.

Mais les Européens, qui ont en tête l'expérience récente de l'Irak et craignent un engrenage, s'interrogent sur ce qui se passera après d'éventuels raids. Un recours à la force est devenu plus difficile à justifier, ajoutent-ils, en rappelant qu'une crise humanitaire menaçait en octobre.

Certains Européens soulignent aussi que l'Alliance n'est qu'un élément parmi d'autres — ONU, Groupe de contact, Union européenne, OSCE — et qu'il ne lui revient pas de décider en leur nom.

Campagne contre Nétanyahou

Jérusalem — Le nouveau parti du centre a mis en place hier son état-major pour la campagne contre le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou, renforcé par l'arrivée du ministre de la Défense, Yitzhak Mordehaï.

Selon la radio publique israélienne, ce nouveau parti, qui n'a pas encore de nom, a commencé hier à distribuer les rôles pour la prochaine campagne électorale.

En outre, cette formation a entamé la rédaction d'un programme politique, mettant l'accent sur la nécessité d'un «compromis territorial» en Cisjordanie.

M. Mordehaï, limogé la veille du gouvernement, devait donner une conférence de presse hier soir avant de prendre place, aujourd'hui, aux côtés des fondateurs de la nouvelle formation — l'ex-chef

d'état major Lipkin-Shahak, l'ex-ministre des Finances Dan Méridor et l'ex-maire de Tel-Aviv Roni Milo — pour s'adresser au public.

Au lendemain de son éviction, le ministre de la Défense est passé à la contre-attaque et s'est dans le même temps vu accorder la direction du nouveau parti centriste. M. Nétanyahou avait décidé samedi de limoger M. Mordehaï pour sanctionner un homme qui lui manifestait son manque de confiance et semblait sur le point de rejoindre la formation centriste.

Loin de garder un profil bas, M. Mordehaï a exploité la dernière réunion du conseil des ministres à laquelle il participait hier pour se livrer à un véritable réquisitoire contre le chef du gouvernement à coups de citations bibliques.

Agence France-Presse

Odyssées intimes
Jeanne Bourdon
James F.T. BUGENTAL
Traduit par
Jeanne BOURDON
Odyssées intimes
Des histoires de cas d'un changement de vie.
En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Ces enfants que l'on brise

Un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, Duncan Shaw, a invalidé les articles du Code criminel qui interdisent la simple possession de pornographie juvénile. Il a produit un jugement idéologique et incohérent qui fait fi du consensus social à ce sujet et des conclusions de la majorité des spécialistes qui ont constaté les préjudices causés aux enfants utilisés pour produire ce genre de matériel.

John Robin Sharpe, un pédophile avoué de 65 ans, a contesté avec succès devant un tribunal de Colombie-Britannique l'article 163.1 (4) du Code criminel. Cet article, adopté en 1993, fait de la possession de matériel pornographique mettant en scène des enfants un crime punissable d'un maximum de cinq ans d'emprisonnement.

En 1995, des douaniers américains avaient trouvé dans ses bagages plusieurs exemplaires d'une collection de nouvelles érotiques dont il était l'auteur ainsi qu'une dizaine de photos d'adolescents nus. Treize mois plus tard, des policiers font irruption chez lui, dans son appartement de la banlieue de Vancouver, et saisissent 14 caisses contenant des livres, des cédéroms et des écrits décrivant des actes sexuels entre adultes et enfants.

M. Sharpe prétendait qu'en criminalisant la possession de pornographie juvénile, l'article 163.1 (4) contrevient aux dispositions de la Charte des droits qui garantissent la liberté d'expression et le droit d'une personne à sa vie privée. La cour lui donne entièrement raison.

Selon le juge, les inconvénients causés à M. Sharpe sont plus importants que les effets bénéfiques pour les enfants. Pour que la prohibition soit justifiée dans une société démocratique, argue le juge, il aurait fallu démontrer que l'interdiction de posséder de la pornographie juvénile a pour effet d'en limiter le commerce et d'en freiner la production. Or, pour le juge, cette preuve n'a pas été faite.

Il lui paraît donc que le moyen utilisé pour combattre la pornographie juvénile est disproportionné. Les effets réels de cette loi, d'après lui, sont trop insignifiants pour justifier l'intolérable intrusion dans la vie privée et la censure qu'a dû subir ce misérable vieillard.

D'aucuns, bien qu'ils ne soient guère nombreux, approuvent ce jugement au nom de l'idéologie libérale. Chacun a droit à ses fantasmes, dit-on, et d'exprimer sa sexualité à sa manière surtout dans le secret de sa chambre à coucher. Il y a longtemps que cette affirmation est approuvée par la société tant qu'il s'agit d'adultes consentants.

Mais l'affaire qui nous occupe concerne autant le commerce et l'exploitation sexuelle des enfants que les fantasmes d'un pédophile. Le juge n'a pas suffisamment tenu compte de cette dimension du problème en rendant son jugement.

Le commerce de la pornographie juvénile est en expansion partout dans le monde. En ce moment même, des organismes comme l'UNESCO et le Bureau international du travail se concertent pour trouver les moyens de contrer ce phénomène favorisé d'autant plus par l'explosion du réseau Internet.

Ces organismes internationaux s'inquiètent de l'exploitation dont sont victimes les enfants utilisés pour produire ce matériel. La pauvreté, les guerres, les famines, les catastrophes naturelles rendent les enfants, souvent laissés à eux-mêmes, abandonnés ou orphelins, vulnérables à ce genre de commerce. Ils acceptent, par la force ou volontairement en échange de quelque maigre compensation, d'être photographiés ou filmés dans des positions dégradantes.

Pour défendre la liberté d'expression de M. Sharpe, le juge Shaw rappelle que parmi les valeurs soutenues par la charte des droits, il y a la dignité de l'être humain. Mais il s'est refusé à mettre dans la balance la dignité des enfants qu'on exploite, qu'on déshonore, qu'on brise, comme l'ont constaté la plupart des spécialistes qui se sont sérieusement penchés sur la question.

Le juge Shaw s'en est tenu à une approche trop théorique, idéologique même, qui exalte les valeurs libérales. Or même sur ce plan théorique, le juge aurait pu considérer que, dans le cas de la pornographie juvénile, la liberté d'expression du voyeur est permise parce que la liberté d'expression de l'enfant qui est mis en scène a été contrainte.

Mais de toute façon, les lois ne sont pas adoptées pour se conformer à une idéologie. Elles existent pour régler des problèmes. Or le problème de la pornographie juvénile est unanimement reconnu, y compris par le juge Shaw d'ailleurs qui continue de croire que la production et la distribution de ce matériel doivent être punies. Or celui qui consomme le produit d'un crime n'en est-il pas le complice ?

Pour combattre la pornographie juvénile et réduire les risques de préjudices pour les enfants, le législateur a mis à la disposition de la police un certain nombre de moyens. L'un de ces moyens, c'est de s'en prendre aux consommateurs. Ne tombe-t-il pas sous le sens qu'en punissant leur clientèle, la police rend la tâche des réseaux clandestins plus difficile ? En outre, les policiers affirment que les dispositions sur la possession de pornographie juvénile leur ont permis de remonter la filière et d'épingler des violeurs d'enfants.

On ne peut pas juger les lois seulement à partir de principes. Il faut les juger aussi dans le contexte social dans lequel elles sont appliquées. Or, on peut affirmer sans trop se tromper que la société canadienne réproche l'exploitation sexuelle des enfants et la considère comme un préjudice grave dont la prévention justifie une limitation de la liberté d'expression des individus. Le juge n'a pas tenu compte non plus de ce consensus.

Certes, on peut arguer que la définition de la pornographie juvénile est très large. Les poèmes érotiques ou les dessins érotiques qui sont le fruit de l'imagination d'une personne n'ont certainement pas les mêmes effets préjudiciables que des films explicites dans lesquels des enfants réels sont violés.

Sauf que le jugement Shaw ne remet pas en question la définition de la pornographie juvénile. Au contraire, il affirme que la définition contenue dans le Code criminel est tout à fait justifiée dans une société démocratique. Les écrits qui préconisent ou conseillent une relation sexuelle entre un adulte et un enfant sont de la pornographie juvénile et le commerce de ce genre de production doit être considéré comme un crime, selon le juge.

Ce jugement conduit donc à des conclusions incohérentes. En effet, si l'on suit le raisonnement du juge Shaw, quelqu'un qui possède et regarde dans son salon des vidéos pornographiques produites et distribuées par des réseaux criminels fort lucratifs, mettant en scène des enfants que l'on viole impunément, ne devrait jamais être ennuagé par la police. Par contre, une autre personne qui vendrait des poèmes érotiques, fruit de son imagination, devrait être traînée en justice et faire dix ans de prison.

Heureusement, cette décision est portée en appel.

mvenne@qbc.clic.net

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUEITE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

Être ou ne pas être nationaliste

Nous portons un rêve, le rêve de ceux qui ont quitté la France, il y a plus de trois siècles, à la recherche d'une vie meilleure. Le rêve fut toutefois de courte durée: les guerres iroquoises et les guerres coloniales entre la France et l'Angleterre ont vite rattrapé nos ancêtres. Les débats constitutionnels d'aujourd'hui sont en quelque sorte le prolongement historique de 1763 et de 1867... Ou on accepte, ou on refuse cette donne historique.

Bien sûr, le fédéralisme représente la sécurité et le confort, mais c'est aussi la consécration définitive du statut minoritaire des francophones au sein du Canada, et ce, avec ou sans aménagement constitutionnel. Il ne peut en être autrement. La fédération canadienne, longtemps nommée à tort «confédération» et fêtée comme telle chaque 1^{er} juillet, repose en fait sur le principe d'un seul État central souverain et de gouvernements provinciaux inféodés. Le Québec ne peut donc revendiquer et espérer obtenir un État national francophone à l'intérieur du cadre canadien.

Les souverainistes devront donc avoir le courage d'assumer pleinement leur rêve. La réalisation d'un État francophone souverain passe certes par un référendum sans ambiguïté, mais suppose surtout une cassure réelle avec la situation présente, peu importe les formes ultérieures d'association. Or les souverainistes ont très peu épilogué sur les consé-

quences de cette cassure. L'évolution contemporaine des marchés financiers et la situation économique précaire de maints pays indépendants nourrissent à bon droit l'insécurité d'une partie importante de la population.

En fait, le bénéfice anticipé par la population québécoise devra être au moins égal, sinon supérieur aux risques potentiels de la souveraineté. La démonstration sera difficile à établir dans un contexte où la minorité francophone jouit au Canada d'un niveau de vie pouvant susciter l'envie de bien des populations d'États souverains. Qui plus est, nous sommes vraisemblablement à l'aube d'une récession économique de dimension internationale, ce qui est de nature à ajouter des risques à une situation déjà compromise.

Yvonnick Roy
Economiste
Québec, 15 janvier 1999

CEQ: détournement de fonds

La CEQ doit être dénoncée pour l'étroitesse de ses vues. Les dirigeants de mon syndicat mènent actuellement une lutte rétrograde dans le dossier de l'équité salariale. Comment prétendre en même temps valoriser une profession, et réclamer une prime à la sous-diplômation? Qu'on m'explique vite!

De plus, ce qui à mon sens est peut-être plus intolérable, c'est le procédé malhonnête mis en place par les dirigeants syndicaux pour arriver à leur fin. Ces

gens savaient que tous les syndiqués sont pour la vertu; tous sont en accord avec le principe de l'équité; cela va de soi et ne se discute pas. Là où le bât blesse, c'est lorsque les dirigeants — sans consulter les syndiqués sur ce stratagème — ont décidé de placer l'équité salariale sur le dessus de la pile des revendications, d'en faire la priorité. Du même coup, la CEQ lâchait tous les syndiqués à scolarité élevée. Cette opération cavalière est difficilement conciliable avec l'esprit syndical, surtout quand on considère que les syndiqués à scolarité élevée versent plus de 800 \$ à un syndicat censé défendre leurs intérêts. En liant le dossier de l'équité à l'actuelle négociation, la CEQ a opté pour le populisme et la démagogie.

Il m'est pénible de savoir que je ne peux rien faire et que mes 800 \$ vont servir à alimenter la croisade populaire de Lorraine Pagé. C'est ce qu'il faut appeler un détournement de fonds. Mais je crois que tous les enseignants devraient reconsidérer leur appui à un syndicat qui dirige si mal nos affaires. Si Lorraine Pagé triomphe dans son combat, ce sont tous les enseignants qui seront discrédités pour pas mal de temps.

Je demande donc aux dirigeants de la CEQ de changer de cap... ou de démissionner. Ils doivent bien être quelques dizaines de milliers, les enseignants qui, comme moi, ne se sentent plus représentés ni défendus par Lorraine Pagé.

Jules Lafortune
Enseignant de 4^e année au primaire
Saint-Charles-Borromée, 17 janvier 1999

REVUE DE PRESSE

Ah! ces intellectuels médiatiques

Décidément, les intellectuels français n'ont pas bonne presse. Il y a deux ans, Sokal et Bricmont accusaient certains d'entre eux d'«imposture, d'arrogance et d'érudition superficielle». Puis, Michel Winock, dans *Le Siècle des intellectuels*, traçait un portrait, parfois gênant, des plus grands représentants de cette classe. Aujourd'hui paraît un pamphlet aux allures de réquisitoire contre la pensée française contemporaine. En Allemagne, un écrivain prend la défense des citoyens accablés d'impôts.

JOCELYN COULON

Le Devoir

Professeur à l'université, Dominique Lecourt, jette un pavé dans la mare. Les penseurs actuels, du moins les plus connus d'entre eux, n'ont qu'une chose en tête: passer à la télévision pour transmettre une «pensée minute» aussi brillante que vide. Ces *Pièbres Penseurs*, pour reprendre le titre de son livre publié chez Flammarion, véhiculeraient une pensée indigente et sentimentale. Il s'en explique dans la section littéraire du *Figaro*.

La presse



du monde

Selon Lecourt, le piètre penseur, à distinguer du penseur sérieux comme Foucault, Althusser ou Deleuze, est «un penseur qui renonce à comprendre le monde pour le transformer et ne se donne plus pour mission que d'en commenter le cours à des fins édifiantes». Pour accomplir son travail, le piètre penseur a pris de nouvelles postures.

D'abord, celle du reporter d'idées. «Parcourant le monde, le philosophe se fait journaliste et saisit dans l'urgence ce qu'il perçoit comme événement marquant pour y porter ensuite un jugement», dit Lecourt. Puis, celle du «moraliste multimédia». «Lui ne se donne même plus la peine de se déplacer. Il juge sur écran. Le monde se présente à lui comme

un prétexte à célébrer de grandes valeurs (l'amour, la vérité...) et à palmodier les grandes doctrines (Platon, Aristote, Kant...) qu'on enseigne sur les bancs des universités», poursuit-il.

Cette dérivation du rôle de l'intellectuel, Lecourt rappelle que c'est Gilles Deleuze qui l'avait pronostiquée dès 1977. «Le règne de l'urgence va s'imposer à la pensée, la commande médiatique et commerciale va infléchir le style même des travaux intellectuels. Pensée minute: vite préparée, vite consommée», dit Lecourt. Et où cette pensée minute a-t-elle le plus de chance de passer et d'être consacrée: à la télévision bien entendu. «Pour un penseur, comme pour le premier bonimenteur venu, exister, être, c'est être vu — à la télé. Aujourd'hui, apparaît sur l'écran d'une télévision et y revient régulièrement confère l'autorité la plus sûre», dit encore le professeur.

La charge de Dominique Lecourt en a agacé plusieurs. Trois philosophes répondent dans les colonnes du *Figaro*.

Luc Ferry écrit qu'il a passé 20 ans de sa vie à enseigner à l'université, à traduire, à commenter et à éditer Kant, Hegel, Fichte ou Schelling. Que s'il consacre, après parution d'un ouvrage et pour le faire connaître, trois ou quatre heures dans l'année à la télévision, c'est dix heures par jour qu'il travaille à ses livres. Selon Ferry, la télévision est un instrument de débats publics pouvant toucher le plus grand nombre. Et c'est important, car pour «les nouveaux héritiers des Lumières», dont il est un digne représentant, «l'obscurité ne leur paraît plus synonyme de profondeur».

Pour André Comte-Sponville, la médiatisation est un faux procès. Il oppose ses deux participations télévisuelles par an depuis quinze ans aux centaines de cours qu'il a donnés à la Sorbonne et aux 2000 pages de philosophie qu'il a publiées. Enfin, Gilles Lipovetsky, un brin provocateur, estime que l'on ne voit pas suffisamment les intellectuels à la télévision.

En Allemagne, l'écrivain Hans Magnus Enzensberger vient de publier dans l'hebdomadaire *Der Spiegel* une défense des citoyens accablés par les impôts et par les leçons des professionnels de l'assistant social. Le célèbre auteur commence

par mettre la table. En 1891, écrit-il, l'État prussien prélevait sur chaque citoyen qui avait un salaire ou un revenu une taxe de base de 0,62 %. L'impôt maximal pouvait atteindre 4 %. «Depuis cette époque, l'abnégation des citoyens a fait de grands progrès. Aujourd'hui, les Allemands ont atteint un taux de prélèvement de 48,8 %. Exactement 41,6 % du produit intérieur brut est consacré aux impôts et aux cotisations sociales», écrit-il. Avec autant d'argent consacré au filet social, l'écrivain se demande comment il se fait «que la pauvreté gagne sans cesse du terrain, en Allemagne et ailleurs».

Cette énigme trouve sa réponse «lorsque l'on sait comment est définie la pauvreté dans les pays de Cocagne occidentaux. D'après une définition de la Commission européenne datant de 1981, les pauvres sont tous ceux qui gagnent moins de la moitié du revenu moyen», écrit-il. Le résultat est clair. «Cela signifie bien sûr que la pauvreté ne peut disparaître de nos contrées. Même si le revenu moyen de notre pays atteignait plus de deux millions de marks, nous ne manquerions pas de pauvres. On les recruterait parmi les simples millionnaires.»

Selon Hans Magnus Enzensberger, un tel mode de calcul a des avantages et des inconvénients. «D'une part, il procure à la bureaucratie sociale une occupation à durée indéterminée, aux prêcheurs, une caisse de résonance rhétorique qui ne peut disparaître, et aux associations de bienfaisance, une solide clientèle, affirme-t-il. Mais du fait de la multiplication étonnante du nombre de nécessiteux, ceux qui ont vraiment besoin d'aide passent malheureusement presque inaperçus.»

L'industrie de la pauvreté et ses porte-parole qui font la morale aux contribuables vont finir par susciter la colère de la population, souligne l'écrivain. «En couvrant le risque de donner des leçons à mon tour, je fais appel aux administrateurs de notre mauvaise conscience, aux éditorialistes, aux évêques, aux gourous de gauche et de droite. Arrêtez! Arrêtez avec vos éternels reproches, baissez la voix, cessez d'accabler et de faire chanter les contribuables qui n'ont que des revenus nets et qui vous permettent d'avoir un salaire», écrit-il. Le peuple va perdre patience, car «la bonté n'est pas une ressource inépuisable. Elle ne mérite pas d'être pillée, mais d'être ménagée», conclut-il.

IDÉES

La rançon des RÉER

Que le gouvernement ne veuille plus rien nous donner, on le comprend, qu'il veuille tout nous prendre, c'est une autre paire de manches

COLETTE ST-DENIS
Saint-Bruno

Nul doute là-dessus, le travailleur est surtaxé. Mais au moins, lui, il est salarié... il a droit à des augmentations, à des promotions, etc. Il en est cependant tout autrement des retraités. La majorité d'entre eux ont placé toutes leurs économies dans les mirobolants REER. Ils économisaient à l'époque de 30 à 35 % d'impôts. Mais, surprise, aujourd'hui ils se retrouvent à remettre au gouvernement en impôts la presque totalité de ce qu'ils retirent. Et pour la majorité des retraités, les REER constituent leur seule source d'économie. Pas question non plus de pouvoir compter sur des augmentations. Les indexations dans le domaine des pensions sont pratiquement inexistantes!

Une famille qui gagne 26 000 \$ est statistiquement considérée comme vivant «sous le seuil de la pauvreté», alors qu'un couple de retraités ayant le même revenu est considéré comme riche. Il n'est plus admissible à aucune déduction. Le retraité qui, soit dit en passant, est de plus en plus jeune est pour ainsi dire condamné à sa chaise bercante. Tant pis pour lui si sa voiture a dix ans, si son hypothèque n'est pas encore toute remboursée.

Prenons le cas de ce retraité de soixante-cinq ans, une connaissance personnelle, dont la somme totale des pensions de toutes sources est de 28 000 \$ annuellement. En 1997, il a retiré de son REER la somme de 20 000 \$. En impôts, il a payé aux deux paliers de gouvernement la somme de 19 761 \$. De plus, parce que les acomptes provisionnels n'avaient pas été faits selon de strictes exigences, le gouvernement provincial revient à la charge avec des intérêts de 19 % capitalisés quotidiennement sur les acomptes non payés. Plus élevé que les emprunts bancaires et les taux de cartes de crédit! Faut le faire! Une pratique des plus usurières, qui semble passer tout à fait inaperçue.

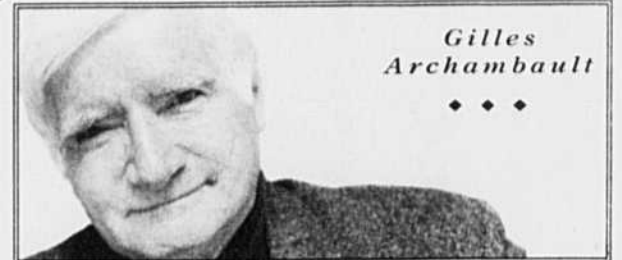
D'une part, force est de constater que la réserve destinée à adoucir les vieux jours des retraités s'en va directement aux gouvernements: retirer 20 000 \$ et en retourner 19 761 \$... décidément, on est bon donnant. Que le gouvernement ne veuille plus rien nous donner, on le comprend, d'ailleurs on ne lui en demandait pas tant. Mais qu'il veuille tout nous prendre, ça, c'est une autre paire de manches! Je le redis, ceci constitue la totalité des économies des petits épargnants. La réserve épuisée, il ne leur reste plus rien sur quoi compter! C'est ainsi que le gouvernement traite sa classe moyenne, ses contribuables les plus captifs.

Comment pouvons-nous tolérer de tels abus de pouvoir de même qu'une gestion aussi irresponsable de la part de nos gouvernements? Ils se confondent et s'entrecroisent de ministères en ministères, aussi inefficaces les uns que les autres, mais qui commandent tous d'énormes budgets. Si l'on pelletait dans des gros camions tout l'argent qui entre dans les coffres de nos gouvernements tous les jours, l'embouteillage s'étirerait sans doute jusqu'en Chine. Si nous gérons nos affaires personnelles de la même façon que le gouvernement gère notre argent, nous serions dans la rue... À bien y penser, nous nous y retrouverons peut-être un jour, tout bonnement, à force de ne jamais rien dire.

Je crois qu'il est vraiment temps que nous, de la majorité silencieuse, trouvions le moyen de nous impliquer. Je sais que nous sommes très occupés à tenter de joindre les deux bouts, à donner à César ce qui revient à César... Je souhaite également que nous commençons très tôt à éduquer nos enfants sur les questions de gestion monétaire.



Plusieurs personnes âgées considèrent leurs impôts trop élevés par rapport à leurs revenus.



Le bras canadien

On ne peut s'intéresser à tout. Je ne fais pas exception à la règle. Je me souviens par exemple de l'émotion qu'a causé un peu partout dans le monde, dans les années 70, le voyage vers la Lune.

J'étais alors à Paris, à une réunion de la Communauté radiophonique des programmes de langue française. Tous les participants à la rencontre ne parlaient que de cela. Ils avaient l'impression que l'histoire venait de franchir une étape importante.

Tout ne serait plus jamais pareil. J'écoutais, je ne comprenais pas. Je pensais bien plutôt à la panne d'électricité qui m'avait empêché de me raser ce matin-là. Il me semblait que rien d'autre n'avait d'intérêt. À côté de ce malaise-là, les exploits du sieur Armstrong et des scientifiques qui l'avaient propulsé si loin dans l'espace ne pesaient pas lourd.

Aussi dois-je avouer que les fréquentes allusions au Bras canadien, qui émaillent les commentaires des journalistes dès qu'il s'agit de discuter sur une quelconque virée dans l'espace, me laisseraient complètement froid s'il n'y avait pas justement l'insistance que l'on met à souligner l'apport local.

Je n'aime pas le chauvinisme. De quelque nature qu'il puisse être. Que ce bras soit la plus étonnante découverte en la matière, je n'en disconviens pas. Puisque, vous dis-je, je n'ai aucune curiosité pour ce monde au quel il participe. Bien prêt au reste à admettre qu'il est tout à fait possible que je passe à côté de phénomène capitaux. Rien à faire, je n'ai jamais aimé Jules Verne et *La Guerre des étoiles III ou IV* me ferait bâiller au bout de cinq minutes. Pas doué pour ce genre d'aventures.

Mais pourquoi insister chaque fois sur le Bras «canadien»? Ça commence à bien faire, la propagande. Automatiquement en présence d'une telle démonstration d'autosatisfaction, je pense à la manifestation d'un esprit de clocher. À moins de considérer que l'épithète en question, le «canadien» soit en voie d'extinction (comme les baleines, la liberté de presse ou les films français dans les salles de cinéma du Québec), pourquoi s'appesantir de la sorte?

On sait que le bras en question est «canadien»; on sait aussi que l'armée qui s'est portée à l'aide des citoyens de Toronto est «canadienne». Pourquoi le préciser? Peut-on s'imaginer un seul instant que les gentils petits soldats qui ont joué aux déneigeurs aient pu venir des États-Unis ou d'Australie?

Le bras est canadien, l'armée est canadienne, la petite astronote qui fuira bientôt l'hiver l'est aussi. On ne rate aucune occasion de le mentionner. Que je te canadianise par-ci, que je te canadianise par-là.

Comme si les États-Unis n'en avaient pas plein les bras (non canadiens) de l'affaire Clinton. Pourquoi songerait-on là-bas à s'emparer d'un pays si vaste et si compliqué? Il n'y a pas péril en la demeure. Ce n'est pas demain la veille qu'Otawa sera assiégé, que sur le parlement canadien flottera le drapeau étoilé.

Que l'on oublie au plus tôt le Bras «canadien». Qui sait, de toute manière, si dans deux ou trois ans on ne trouvera pas un bras plus puissant, plus précis. On l'aurait inventé au Japon ou à Boston. Le fameux bras qui aura tant porté l'orgueil d'un pays en deviendrait atrophié. Remis au rancart dans quelque musée de la science, il ne serait plus qu'une relique. Mieux vaut prévenir. Réserver l'emploi du terme «canadien» aux situations indispensables. Imiter en quelque sorte les bons écrivains, qui n'utilisent un mot que lorsqu'il est indispensable. Dans l'état actuel des choses, on se livre à une surconsommation inquiétante. Là aussi la modération a meilleur goût.

Que l'on songe au Stade olympique. Que ne nous disaient-on pas vers 1974? Qu'il s'agissait presque de l'une des merveilles du monde. Retrouver les journaux d'alors, revoir certaines émissions de télévision, quel désenchantement n'éprouverions-nous pas?

Pourtant, ce que j'ai pu aimer cette période. C'était celle de l'espoir. Le Parti québécois donnait des signes indubitables de vigueur. Il serait bientôt porté au pouvoir. Ce stade, déjà tenu pour trop coûteux, allait devenir d'un prix prohibitif.

On insultait Roger Taillibert dans certains quartiers, on le tenait pour l'égal du Corbusier dans d'autres. On finissait par se dire que, pour une fois, on pouvait s'offrir le luxe de quelque chose d'extravagant. Et puis il y avait les fumeurs, à qui on ne faisait pas encore peur, et que l'on pouvait taxer sans vergogne.

On se comportait alors comme des gagnants à la loterie. On voyait grand. Dans une ville pauvre, métropole d'un coin de terre qui l'est tout autant, on élevait une tour de Babel.

Je n'en suis pas fier, allez, mais à l'époque, et pour deux ou trois ans, je me suis laissé emporter. J'aimais ce monstre de béton aux allures futuristes. Pour ne pas être un fervent des voyages intersidéraux, je n'en étais pas moins porté vers l'avenir.

J'ai dû dire quelquefois devant des amis que ce temple avait de la gueule, qu'il pouvait contribuer à sortir Montréal de sa torpeur. Un soir de grande forme, j'ai même pu avancer que le Stade olympique marquait le point de jonction du génie français et du savoir-faire québécois.

Heureusement, je n'insistais pas. Je ne mettais pas le mot «québécois» à toutes les sauces. Avec la toile qui n'arrête pas de béer, le béton qui cède à l'occasion, les poutres qui cèdent, j'aurais l'air de quoi?

Écrivez-nous

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Radio-Canada

Il faut poursuivre les recherches

PIERRE-PAUL PROULX

Professeur titulaire au département
des sciences économiques
Université de Montréal.

Tenter de déterminer de façon satisfaisante si nous avons profité des accords de libre-échange (ALE et ALENA) nécessite la mise au point d'une méthode complexe et la poursuite d'analyses sur nombre de sujets. Il faut, entre autres choses, tenir compte des objectifs poursuivis, des effets de nombreux changements qui se sont produits simultanément, dont la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des changements technologiques...

On peut néanmoins remercier Radio-Canada d'avoir bien vulgarisé une partie des connaissances acquises sur certains volets de ce vaste sujet lors d'une émission récente largement publicisée, tout en déplorant l'absence de discussions sur d'autres sujets pertinents dont certains ont déjà fait l'objet de recherches. L'énumération qui suit rend évident le fait que des recherches supplémentaires sur certains sujets s'imposent. Les nommer et leur donner une certaine priorité dans les travaux de recherche à venir nous permettra de mieux comprendre le phénomène et ses effets.

Certains éléments intéressants dans l'émission

Souligner le virage Nord-Sud dans nos relations commerciales, présenter des données sur le dynamisme des exportations avant et après les accords, évoquer l'importance grandissante d'augmentations dans la productivité, laquelle tarde à se manifester, signaler l'importance de libéraliser les échanges avec d'autres pays, signaler le fait que certaines provinces, comme l'Alberta, le Manitoba et le Québec, ont plus que d'autres profité de la libéralisation des échanges, voilà des propos bien choisis et intéressants pour amorcer la compréhension des gains et des pertes découlant de la libéralisation des échanges.

Mais la compréhension plus poussée des effets du libre-échange nécessite l'analyse de nombreux autres thèmes. Les connaissances sur certains de ses sujets, quoique à parfaire et à mettre à jour, étaient disponibles lors de la préparation de l'émission de Radio-Canada. Les accords de libre-échange sont une des manifestations du processus d'intégration économique mondiale qui affecte tous les

volets de notre bien-être. Ne pas tenir compte des effets de l'intégration économique découlant du changement technologique, des stratégies des firmes multinationales, donne trop d'importance aux accords de libre-échange en tant que tels comme facteur déterminant.

Savoir que le commerce intra-société en proportion du commerce total canado-américain est de 46 % des exportations et de 44 % des importations, que les flux d'investissements directs étrangers (IDE) découlent de leurs stratégies de redéploiement sont un des déterminants les plus significatifs du développement de la production, des emplois et des exportations chez nous, voilà qui suggère une analyse poussée de leurs stratégies et agissements ainsi qu'une discussion plus complète du rôle des PME en tant que fournisseurs spécialisés auprès des grandes entreprises. Un examen serré des flux d'IDE et des décisions de localisation des FMN est essentiel à une lecture des mutations très significatives qui accompagnent le virage Nord-Sud, dont: a) la formation de sous-régions (dont certaines sont à la frontière entre les États-Unis et le Mexique ou entre les États-Unis et les provinces canadiennes); b) la croissance de flux de commerce entre les grandes villes de l'Amérique du Nord, manifestation d'un processus de métropolisation en cours sur le plan mondial sous l'effet de la mondialisation; c) la croissance importante du commerce intra-industrie (entre entreprises dont certaines ne sont pas des succursales; qui sont des PME, mais œuvrant dans la même industrie).

Le rôle fondamental du changement technologique dans l'évolution des revenus, de l'emploi et de la productivité fut mentionné durant l'émission, notamment lorsqu'on a discuté de l'évolution de l'emploi dans l'industrie des vêtements, mais son importance pour expliquer les effets que certains attribuent au libre-échange est plus significative qu'on l'a laissé entendre. Son rôle est fondamental dans la compréhension de divers sujets discutés, dont la création et la perte d'emplois et les écarts grandissants entre les hauts et les bas salaires; la tertiarisation de nos économies (sujet à peine touché dans l'émission); le développement des maquiladoras mexicaines, d'où problème de concurrence pour nombre d'entreprises québécoises sur le grand marché américain; la lenteur de la croissance de la productivité, l'histoire nous enseignant qu'un délai de quelques décennies s'écoule avant que ne se manifestent

les effets positifs de changements de paradigme technologique; la lenteur dans la croissance des salaires réels, etc. L'entrevue avec le directeur du Parklands Institute a bien évoqué le rôle des télécommunications, mais c'est trop peu dans une émission du genre.

Et pourquoi continuer de ne parler que de vêtements et de meubles en discutant du Québec, dont la production et les exportations intensives en techniques de pointe dépassent largement maintenant celles du reste du Canada?

La préparation de l'émission ayant précédé le dépôt du projet de loi C55 sur la culture, on peut comprendre que la discussion sur ce sujet soit à parfaire. Prôner des politiques qui favorisent le développement d'un contenu national plutôt que la protection du marché nous semble une démarche à explorer.

Les accords de libre-échange affectent tous les volets de notre bien-être.

Convenons que d'autres travaux de recherche sont nécessaires pour départager les rôles des exportations et importations et du changement technologique dans l'explication de plusieurs de ces phénomènes. Nombre de travaux existants incitent cependant à plus de prudence dans l'évocation du rôle de la libéralisation des échanges comme facteur déterminant.

Discuter des avantages et désavantages de divers régimes de taux de change (un régime s'inspirant du défunt serpent européen nous semble à examiner de près) est aussi un sujet à remettre sur la table dans tout examen du commerce canado-américain et de ses effets.

Un bref rappel des objectifs poursuivis dans la négociation bilatérale avec les États-Unis aurait fait ressortir certains motifs qui ont incité le gouvernement canadien à solliciter et à poursuivre les négociations, dont la crainte du protectionnisme américain, le peu de résultat des initiatives visant l'Union européenne, etc. Le rôle donné à Brian Mulroney dans cette démarche s'en trouve relativisé, d'autant plus que l'on sait que, traditionnellement, les conservateurs étaient contre le libre-échange continental et les libéraux, en faveur.

Tenir compte des travaux en cours sur l'américanisation et la recherche d'un modèle plus approprié à notre culture québécoise (ex.: l'américanité) était indiqué et s'impose dans toute discussion des effets des accords de libre-échange.

Concluons en remerciant Radio-Canada d'avoir examiné cette question et en émettant le vœu qu'elle traitera le sujet à nouveau sans trop tarder.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Laperrière (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (Horizons); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christiane Dumais (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (comités). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Manon Blanche-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-Françoise Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CIO

SUITE DE LA PAGE 1

l'unanimité de ses membres, est intervenue au terme d'une rencontre de deux jours au siège du mouvement olympique, au cours de laquelle le rapport de la commission d'enquête spéciale sur les incidents de Salt Lake City, dirigée par le Montréalais Richard Pound, a été déposé.

Pour M. Samaranch, qui a dit vouloir passer à son successeur «un CIO réformé avec le prestige qu'il mérite», «la décision, d'une portée sans précédent, est totalement justifiée, car les membres en question ont violé le serment olympique et trahi la confiance du CIO».

Des six personnes dont l'expulsion devra être approuvée par les deux tiers des membres du CIO, quatre représentent des pays d'Afrique et deux d'Amérique latine. Il s'agit de Jean-Claude Ganga (Congo), l'homme fort du sport africain et instigateur du boycottage des Jeux de Montréal en 1976, de Zein Abidin Gadir (Soudan), de Lamine Keita (Mali), de Charles Mukora (Kenya), de Sergio Santander (Chili) et de Augustin Carlos Arroyo (Équateur). Ceux-ci, a résumé M. Samaranch, qui a nié avoir été au courant de quoi que ce soit avant les premières révélations au sujet de Salt Lake City, en décembre dernier, «ont fait un grand tort au mouvement olympique». Tous auraient reçu de l'argent, des cadeaux ou des services divers valant plusieurs milliers de dollars.

Le Néerlandais Anton Geesink a pour sa part reçu un blâme, tandis que le CIO a estimé que les dossiers de Kim Un-Yon (Corée du Sud), Vitaly Smirnov (Russie) et Louis Guirandou (Côte d'Ivoire) méritaient un examen plus poussé. Par ailleurs, peu avant l'annonce de M. Samaranch, David Si-

bandze (Swaziland) avait annoncé sa démission, devenant le troisième membre du CIO en un semaine à quitter ses fonctions après la Finlandaise Pirjo Häggman et le Libyen Bashir Mohammed Attarabulsi. M. Pound a cependant tenu à souligner qu'aux yeux du CIO, aucun acte illégal n'avait été commis par quiconque. «Nous n'accusons aucun membre de corruption, ni ne dénonçons une attitude criminelle de leur part. Ces membres sont coupables d'avoir rompu leur serment et d'avoir mis à mal la réputation du CIO», a-t-il dit, préférant parler d'erreurs de jugement qui ont équivalu à des abus de privilèges.

Il a aussi mis l'accent sur le fait que les écarts de conduite allégués résultaient d'un «comportement individuel» et n'étaient en rien liés à la nationalité ou à la race.

Ainsi que l'a déclaré M. Samaranch, le CIO ne ferme donc pas la porte à d'autres enquêtes portant sur des malversations alléguées lors de l'attribution des Jeux. Il y en aura «toutes les fois qu'il sera nécessaire si nous avons des preuves d'anomalies et si la conduite de nos membres nous paraît incompatible avec l'éthique du mouvement olympique», a-t-il déclaré. A cet égard, le CIO fera parvenir aux villes candidates un questionnaire portant sur les tentatives de corruption dont elles ont pu être l'objet.

Dans le cas de Nagano 1998, à propos de laquelle quantité de révélations ont été faites, le président du CIO a indiqué qu'il n'y avait pour l'heure que des «rumeurs» et qu'on agirait s'il y avait des «faits». Même chose pour Sydney, en Australie, où auront lieu les prochains Jeux, en 2000.

Toutefois, a-t-il précisé, il est hors de question d'envisager que les Jeux de 2000 et 2002 démenagent. «Je veux être clair: ils seront présentés à Sydney et à Salt Lake City. Il n'y aura pas

de site de rechange.» Et il est également hors de question que M. Samaranch lui-même se démette. «Je n'ai jamais pensé à ça», a-t-il relaté, ajoutant qu'il se soumettrait quand même à un vote de confiance lors de la session extraordinaire du CIO.

Quant à un possible «déballe» d'autres scandales auquel pourraient être tentés de se livrer ceux qui ont subi les foudres du CIO, le directeur général François Carrard a noté qu'un tel esprit revancharde n'apporterait rien à personne. «Nous allons de l'avant», a-t-il dit.

Chez les suspendus, qui ont protesté de leur innocence, et autres proches du mouvement olympique, les réactions divergent, hier. Anton Geesink, champion olympique de judo en 1964 et l'un des athlètes les plus populaires aux Pays-Bas, s'est dit «indigné» par la décision du CIO de le blâmer. «Pendant les douze années durant lesquelles j'ai été actif en tant que membre du CIO, je n'ai jamais reçu un sou, et ceci devrait enfin être dit», a-t-il déclaré à la chaîne de télévision Netwerk. Selon la Fondation des amis d'Anton Geesink (SVAG), la mise en cause aurait pour origine un versement de 5000 dollars du comité organisateur de Salt Lake City au profit d'une académie sportive dirigée par Geesink aux Pays-Bas. Augustin Arroyo, sous le coup d'une expulsion, a dit avoir «la conscience tranquille». «Je suis totalement innocent. Je ne me suis pas laissé corrompre par le comité de candidature des Jeux de Salt Lake City.» Il a reconnu avoir reçu «des cadeaux d'une valeur de 150, 180, 200 dollars, mais je ne considère pas cela comme un délit».

En France, le président du Comité national olympique, Henri Sérardour, a critiqué le geste du CIO: «J'ai un peu peur que ce soient les lampistes qui paient là-dedans, alors qu'il y a des gens qui ont sans doute autre chose à se repro-

cher mais qui font sauter les fusibles et qui se protègent.»

A Londres, le ministre des Sports du Royaume-Uni, Chris Smith, s'est dit d'avis que le CIO devra en faire davantage pour redorer le blason de l'olympisme. «Le CIO doit à présent nettoyer la procédure de candidature pour les Jeux à venir. C'est ce que le reste du monde attend», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, M. Samaranch a fait savoir qu'une nouvelle procédure de vote serait mise à l'essai en juin prochain, à Séoul, pour la désignation du site des Jeux d'hiver de 2006. Ce changement doit toutefois être d'abord approuvé par la session plénière du CIO. Six villes européennes sont en lice, soit Helsinki (Finlande), Klagenfurt (Autriche), Poprad Tatry (Slovaquie), Sion (Suisse), Turin (Italie) et Zakopane (Pologne).

En vertu de la nouvelle procédure, ce ne serait plus l'assemblée plénière, mais un comité d'élection formé de 16 membres, qui choisirait la ville hôte. Ce comité serait formé de huit membres du CIO élus par la session plénière et qui ne sont ni membres de la commission exécutive, ni de celle d'évaluation et qui n'ont aucun lien de nationalité avec les villes candidates; trois représentants des athlètes choisis par la commission des athlètes du CIO; un représentant des fédérations internationales d'un sport d'hiver; un représentant des comités nationaux olympiques; le doyen du CIO (actuellement le Brésilien Joao Havelange); le président de la commission d'évaluation (le Japonais Chiharu Igaya); et le président du CIO (M. Samaranch), lequel ne prendrait pas part au vote. Les membres du comité de sélection n'auraient par ailleurs pas le droit de se rendre dans les villes candidates avant le vote.

Avec AFP

STADE

SUITE DE LA PAGE 1

d'évacuation du matériel appartenant aux exposants du Salon de l'auto. Ce matériel est immobilisé dans le stade depuis que la toile s'est déchirée lundi dernier.

En principe, les exposants pourraient prendre leur cliques et leurs claques dès aujourd'hui. Mais pour qu'ils puissent déménager leurs stands et leurs voitures qui sont attendus à d'autres salons de l'auto, en Outaouais notamment, il leur faudra attendre l'autorisation de la Régie des bâtiments et du Service des incendies de la Ville de Montréal, a signalé la porte-parole de la Régie des installations olympiques (RIO), Brigitte Tremblay.

La RIO maintient toujours son objectif de rouvrir le stade le 15 février prochain. «Même si le déneigement prend plus de temps que prévu, nous nous étions donné une marge de manœuvre de sept ou huit jours. La date du 15 février est maintenue», a dit Mme Tremblay. Mais cet objectif est aléatoire dans la mesure où la RIO attend le rapport de Birdair sur les causes de la déchirure de la toile. Ce rapport, que Birdair ne peut rédiger avant de faire un examen approfondi du toit entièrement déneigé, devra donner de solides assurances sur la sécurité de l'ouvrage, à défaut de quoi tous les scénarios sont possibles, y compris l'obligation d'entreprendre des travaux d'envergure liés à la modification des devis et même le remplacement du toit de Birdair par un autre concept. Rappelons que la RIO avait choisi le toit de Birdair parce que la firme d'ingénieurs américaine donnait l'assurance, notamment, que ce toit n'avait jamais besoin d'être déneigé. C'était un net avantage par rapport à l'autre solution, le toit en kevlar de SNC-Lavalin qui devait être déneigé avec des petits véhicules adaptés.

M. Tremblay a expliqué que seulement douze travailleurs ont été appelés à déneiger sur les 36 présents la semaine dernière parce qu'«on n'a commencé à déblayer que certaines parties et on installe de nouveaux ancrages pour aller plus loin sur la toile». La neige se ramasse à la pelle et Mme Tremblay n'a pu préciser quand le déneigement serait achevé.

Du côté des travailleurs, on s'est dit satisfait des assurances de la CSST. «Dans la mesure où on a les réponses sur la solidité de la structure et de la toile, il n'y a pas de problème et nous nous sommes présentés au travail», a dit Donald Fortin, de l'Association internationale des monteurs d'acier, un syndicat affilié au Conseil provincial de la construction. Les travailleurs avaient refusé, jeudi dernier, de remonter sur le toit du stade pour le déneiger parce qu'ils avaient constaté la présence d'inquiétantes fissures. Un des employés aurait malencontreusement enfoncé son pied dans une fissure, a-t-on rapporté. Dans sa décision de vendredi, la CSST avait indiqué que son inspecteur avait «constaté la présence sur la toile d'une fissure qui s'est agrandie d'un pied depuis la reprise des travaux, mercredi, et la présence de petites fissures».

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Annick Bergeron

THÉÂTRE

«C'est un spectacle impressionniste, bâti autour des impressions que nous avons de Tchekhov»

SUITE DE LA PAGE 1

jouée par Nina. Ouf...

Bref, *Je suis une Mouette*, expose six comédiens en quête d'un auteur, celui de *La Mouette*. Et quelle pléiade! Du tout bon. Rien à jeter, puisque Denoncourt a fait appel aux talents combinés de Denis Bernard, Luc Bourgeois, Jean-François Casabonne, Suzanne Clément, Monique Miller et Annick Bergeron. «On montre le travail de table auquel aucun spectateur ne peut jamais assister, et je peux jurer que tout ce qu'on joue a vraiment été dit», affirme fièrement cette

dernière. Annick Bergeron est aussi de l'équipe de fondation de la compagnie, avec la comédienne-metteuse en scène Luce Pelletier et l'auteur-comédien Pierre-Yves Lemieux. «C'est un spectacle impressionniste, bâti autour des impressions que nous avons de Tchekhov. Quand on monte un spectacle, on semble toujours obligé d'adopter un parti pris très précis. Cette fois-ci, on a décidé d'exposer les doutes et les questionnements autour d'une œuvre, sans toutefois tomber dans le didactisme des exercices de style. On montre des extraits, on permet même de suivre l'histoire de la pièce, mais on se livre aussi nous-mêmes, en allant jusqu'aux confidences privées. C'est comme si nous commencions notre cycle par un spectacle en forme de question.» C'est que cycle, il y a. Ce qui commence se veut le premier volet d'un assez long cycle Tchekhov auquel L'Opis consacra toute son énergie au cours des trois prochaines années, jusqu'en 2001. «Nous sommes tous fous de Tchekhov et on a commencé à assouvir notre passion avec Comédie russe, que Pierre-Yves [Lemieux] a adapté de son *Platonov* [1993], dit la comédienne. Le projet d'un grand cycle a été mis en veilleuse pendant quelques années, faute de temps ou de moyens.»

L'exceptionnel parcours, enfin mis en branle, devrait être ponctué d'un atelier sur *Les Trois Sœurs*, d'une production autour de *La Cerisaie*, de lectures publiques, d'ateliers de maître dirigés par des professionnels russes installés à Montréal, etc. «C'est une rare occasion d'enrichir la compréhension d'un auteur», dit celle qui va constamment reprendre le rôle de Macha, célèbre personnage de *La Mouette* présent dans plusieurs autres œuvres, parfois sous un nom différent. «Macha est toujours en retrait, très effacée et en même temps très complexe», dit son interprète qui

finit par élargir son propos, exactement comme elle le fera bientôt sur scène. «Tchekhov ne parle finalement que de ça: du temps qui passe, de l'insupportable ennui, de rares moments de bonheur aussi. Le reprendre dans notre société hyperactive, mondialisée, permet de redonner un peu de place au petit être humain fragile et désespéré, souvent au bord du vide. Tchekhov est un humaniste et son œuvre est chargée d'une tendre ironie qui fait encore du bien aujourd'hui.» Dans quelques semaines, les deux filles de L'Opis vont même se rendre à Moscou, sur les traces de Tchekhov et de Macha évidemment, mais aussi pour tenter d'y dénicher

de jeunes auteurs contemporains assumant cet héritage.

Des contacts préliminaires ont été établis par l'intermédiaire du Web. «On a surtout accès aux pièces des années 60-70. Qui sait, il y a peut-être un *Wajdi Mouawad russe qui se cache quelque part, dans le fond de Moscou...*» C'est d'ailleurs un peu la marque de commerce de la troupe qui a été la première à produire ici l'Anglais Howard Barker, l'Allemand Botho Strauss et le Français Romain Weingarten. La coproduction de *La Mouette* [non, ce n'est pas ça] permet en même temps au Quat'Sous, reconnu pour ses audaces contemporaines, de s'offrir un premier Tchekhov et d'offrir une saison 1998-1999 entièrement sous le signe des cycles, puisque le reste de sa saison est consacré à la création, en français, de trois des six pièces de la série *Motel de passage* du Canadien Georges F. Walker.

Cela dit, au bout du compte, l'hommage au très grand Russe et surtout ce premier volet rappellent aussi le rôle central que jouent les comédiens au théâtre. A nouveau central oserait-on dire. Après le règne quasi dictatorial du metteur en scène, l'acteur revient au centre du monde des planches. «Je suis une mouette montre la part d'investissement du comédien dans un personnage», conclut Annick Bergeron qui compte elle-même une vingtaine de grands rôles dans sa carrière (Electre, Juliette, Lady Macbeth, et Galactia dans *Le Tableau d'une exécution*, récompensé d'un Masque de l'Académie). «Les médias ont placé les metteurs en scène à l'avant-scène. Mais le théâtre demande toujours un travail collectif. Même si un tel ou une telle fait la une, en salle de répétition le soir de la première, c'est le travail en commun, autour d'une parole, qui fait la différence.»

PARENTS

SUITE DE LA PAGE 1

fants doit être déplacée, les parents craignent que la qualité du français ne périclite si l'école est constituée d'une majorité d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français.

«On verrait graduellement un affaiblissement de la maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit», estime le comité de parents chargé d'analyser le projet. Soulignant que tout est question de nombre et se défendant de vouloir rester en vase clos, les parents de cette école soulignent tout de même «qu'il ne faudrait pas qu'un afflux massif d'enfants non francophones compromette leur chance de côtoyer un milieu vraiment francophone et mette aussi en péril la cadence de l'école».

En fait, pour l'ensemble de l'Ouest de l'île, pas moins de 1800 enfants seraient déplacés si le plan de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys se concrétisait. Des 11 écoles primaires de cette partie de l'île, certaines perdraient plus de 80 % de leurs enfants. L'école Saint-Gérard, de Pierrefonds, ne garderait par exemple que 25 enfants puisque 92 % de sa clientèle actuelle serait déplacée.

«Sur papier, ils ont vidé les écoles et les ont remplies à nouveau. Mais ce n'est pas acceptable. Les enfants ne sont pas des cornichons et les écoles ne sont pas des bocaux», souligne Carole Tétrault, parent de l'école Marguerite-Bourgeoys à Pointe-Claire.

Le plan prévoit que des dizaines d'enfants de cette école fréquenteraient plutôt, l'an prochain, l'école primaire Pointe-Claire et qu'un grand nombre d'élèves de l'école Pointe-Claire seraient inscrits à l'école Marguerite-Bourgeoys.

L'école Pointe-Claire, jusqu'à l'an dernier rattachée à la commission scolaire Lakeshore, est une école régionale plutôt que de quartier et elle accueille beaucoup d'enfants dont la langue maternelle est l'anglais.

La situation est la même à l'école primaire Beaconsfield, une autre école qui relevait de la commission scolaire Lakeshore et qui est constituée à 70 % d'enfants qui sont admissibles à l'école anglaise mais préfèrent étudier en français; environ 20 % ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais mais sont heureux d'être dans un environnement non dénué d'anglais. Environ 10 % des enfants sont des francophones.

«Notre école a un projet particulier, même si nous suivons le régime pédagogique de l'école française. Les enfants ont un soutien accru, surtout dans les premières années, et la communication avec les parents est bilingue», explique le président du conseil d'établissement de l'école Beaconsfield, John Kelly.

Ce dernier ajoute que non seulement les parents ne veulent pas changer d'école, mais qu'ils ne se sentent pas non plus particulièrement bienvenus dans d'autres écoles parce que leur langue maternelle n'est pas le français. A l'école Beaconsfield, la commission scolaire a l'intention de déplacer 80 % des enfants. Ça grogne.

La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est pour sa part peu bavarde, renvoyant les curieux et les anxieux à sa réunion du 1er février prochain. Le manque d'espace pour les enfants — toutes les écoles sont pleines à craquer — ajoute une dimension au casse-tête des autorités. Il y a bien sûr des écoles de langue anglaise à moitié vides dans cette partie de l'île mais les commissions scolaires anglophones y sont attachées et rien n'indique qu'elles seraient disposées à des pourparlers.

A mots couverts, la commission scolaire laisse toutefois entendre que le plan ne sera pas adopté dans sa forme initiale. Ce plan, répètent les parents de l'Ouest de l'île, est tellement mal fait qu'un élève qui aurait présenté un tel travail n'aurait pas obtenu la note de passage.

«Faire de l'argent» rapidement

Calgary (PC) — Quand ils ont besoin d'argent, un nombre croissant de Canadiens, au lieu de se rendre au guichet automatique le plus près de chez eux, se servent d'ordinateurs personnels et de photocopieuses couleur pour contrefaire de l'argent. Des policiers attribuent à un accès facile à des équipements de reproduction sophistiqués un bond marqué de la production de faux billets de banque.

La plupart de ces faux continuent d'être fabriqués par des faussaires professionnels, mais des Canadiens ordinaires peuvent maintenant se livrer à la contrefaçon. «C'est comme une sorte de passe-temps», commente le caporal Michael Duncan, de la section des crimes technologiques de la Gendarmerie royale du Canada, à propos de ce nouveau type de contrefaçon. Dans un nombre grandissant de cas, en effet, les auteurs de la contrefaçon sont des personnes habituellement honnêtes, qui se rendent au bureau la fin de semaine et se servent de la photocopieuse de l'entreprise pour imprimer quelques centaines de dollars — de quoi passer la fin de semaine, affirme le policier.

Des statistiques dévoilées par la GRC et la Banque du Canada révèlent que la valeur des billets contrefaits saisis a presque doublé l'an dernier, pour atteindre 5,1 millions — contre 2,7 millions en 1997. Toujours selon la police, les ordinateurs ont accru la qualité des faux billets, et des escrocs peuvent maintenant passer plus facilement de grosses coupures sans être pris.